const et constexpr

J.-C. Chappelier, J. Sam

version 1.0 de septembre 2016

La norme C++11 a introduit le mot réservé « constexpr » qui est sensiblement différent du mot réservé « const », mais leur similarité est parfois source de confusions. Essayons de clarifier leurs emplois.

1 const ne veut pas dire « constant »

Pour rappel (cours), le mot réservé « const » qualifie un nom de variable ¹ pour indiquer qu'au travers de **ce** nom, la valeur ne peut pas être modifiée.

Par exemple:

```
int const i(3);
empêche de modifier la valeur de i : le code suivant ne compilera pas :
i = 5;
```

Pourquoi avoir précisé « au travers de ce nom »?

Cette nuance fait appel à des notions présentées en fin de cours ² : les pointeurs et les références. Donnons juste un exemple ici :

```
int const i(3);
int* ptr(&i);
ptr pointe sur i, mais sans être lui-même const.
(Attention! C'est justement de la mauvaise programmation!... mais c'est possible 3.)
```

^{1.} C'est le seul usage vu jusqu'à présent dans ce cours et donc le seul discuté ici. Les autres usage de const seront discutés dans le cours « Introduction à la programmation orientée-objet ».

^{2.} Ne vous y attardez donc pas si vous lisez ce complément avant d'avoir vu le cours sur les pointeurs et références. Vous pourrez toujours y revenir le moment voulu.

^{3.} C'est tellement de la mauvaise programmation que certains compilateurs n'accepteront pas de compiler un tel code à moins d'ajouter des options, comme par exemple -fpermissive aux dernières versions de g++

Alors

```
i = 5;
```

ne compilera toujours pas, mais par contre

```
*ptr = 5;
```

est tout à fait possible et changera la valeur de i! Le const sur i ne veut donc pas dire que la valeur de i ne peut pas changer dans l'absolu, mais bien qu'elle ne peut pas changer *au travers du nom* i.

const ne veut donc pas dire « constant », mais « en lecture seule » (sous-entendu, « pas en écriture/affectation »).

2 Une valeur const n'est pas nécessairement connue à la compilation

Le qualificatif « const » est une notion « *dynamique* (*runtime*) » en ce sens qu'il peut s'appliquer à des valeurs non connues au moment de la compilation (« *compile-time* »).

Prenons un exemple : supposons que l'on demande une valeur i à l'utilisateur de notre programme et que, une fois entrée, la valeur de i ne sera plus modifiée dans la suite. On pourrait bien sûr écrire :

```
int i;
cout << "Entrez une valeur : ";
cin >> i;
```

mais cela ne souligne pas, ne force pas, le fait que la valeur i ne soit plus être modifiée dans la suite.

Pour bien marquer cela il serait préférable d'écrire :

```
int lue;
cout << "Entrez une valeur : ";
cin >> lue;
const int i(lue); // i est initialisé avec la valeur lue
```

On voit bien sur cet exemple que :

- une fois donnée, la valeur de i ne peut pas être modifiée;
- pourtant la valeur que prend effectivement i n'est pas connue au moment de compiler le programme.

3 constexpr signifie « connu à la compilation et constant »

C'est justement pour palier aux deux subtilités du mot réservé const pointées par les deux sections précédentes que le comité du C++ a décidé dans la version 2011 d'introduire

un nouveau mot réservé, constexpr, qui signifie justement « connu à la compilation et constant ».

Une variable (ou plus largement une expression, mais nous n'aborderons pas cela ici) peut être qualifiée de constexpr si *justement* ces deux conditions sont remplies :

- on connait sa valeur au moment de la compilation;
- cette valeur ne changera pas au cours du programme.

Par exemple:

```
constexpr double pi(3.141592653589793238463);
```

Le fait que la valeur doit être connue au moment de la compilation interdit bien sûr d'utiliser constexpr dans l'exemple de la section précédente :

```
int lue;
cout << "Entrez une valeur : ";
cin >> lue;
constexpr int i(lue);
```

Un tel code ne compile pas.

Maintenant que vous avez lu ce complément, nous vous conseillons d'utiliser constexpr partout où les deux conditions de son application sont remplies.